

Commune d'Auzeville-Tolosane

Département
de la Haute-Garonne

07/21

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2021

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU LUNDI 05 JUILLET 2021 – 19H00

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE

Présents	<p>Mesdames et Messieurs les Adjoints : Marie-Pierre MADAULE, Guillaume DEBAURAIN, Jean-Baptiste PUEL, Claire MAYLIÉ</p> <p>Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas DRUILHE, Afaf HADJ ABDERRAHMANE, Luca SERENI, Isabelle NGUYEN DAI, Jean-Louis MALLIET, Marie-Caroline CHAUVET, Laurent GUERLOU, Farida VINCENT, Michel BURILLO, Sandra BIGNALET-CAZALET, Alexandre JURADO, Annie SINAUD, Bernard BOUDIERES, Christelle TURROQUE</p>
Absents excusés	<p>Mesdames Bakhta KELAFI, Sylvia RENNES, Alice MELLAC, Christelle KIENY, Sandrine GAILLARD Messieurs Gilbert BONNES, Patrick LE DU, Jean-Luc DIEUDONNE</p>
Pouvoirs	<p>Madame Bakhta KELAFI à Monsieur Nicolas DRUILHE Madame Sylvia RENNES à Madame Marie-Caroline CHAUVET Madame Alice MELLAC à Madame Claire MAYLIÉ Madame Christelle KIENY à Madame Afaf HADJ ABDERRAHMANE Madame Sandrine GAILLARD à Monsieur Alexandre JURADO Monsieur Gilbert BONNES à Monsieur Dominique LAGARDE Monsieur Patrick LE DU à Madame Isabelle NGUYEN DAI Monsieur Jean-Luc DIEUDONNE à Monsieur Bernard BOUDIERES</p>
Secrétaire de séance	Madame Isabelle NGUYEN DAI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 16 juin 2021
2. Convention de Ligne de Trésorerie Interactive (budget communal) à renouveler avec la Caisse d'Épargne pour l'année 2021
3. Questions et Communications diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 16 juin 2021 est reportée au prochain Conseil Municipal.

2. CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE (BUDGET COMMUNAL) A RENOUVELER AVEC LA CAISSE D'EPARGNE POUR L'ANNEE 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Louis MALLIET, Conseiller délégué aux finances, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :**

↳ Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune d'Auzeville-Tolosane décide de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne un crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 500 000.00 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune d'Auzeville-Tolosane décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- **Montant :** 500 000.00 Euros
- **Durée :** 6 mois maximum
- **Taux d'intérêt applicable :** ESTER Flooré à 0 + marge de 1.00 %
à chaque demande de versement des fonds :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- **Périodicité de facturation des intérêts :** Trimestrielle civil, par débit d'office
- **Frais de dossier :** Néant
- **Commission d'engagement :** 1000 Euros prélevé en une seule fois
- **Commission de gestion :** 0 Euros
- **Commission de mouvement :** 0.04% du cumul des tirages réalisés – périodicité identique aux intérêts

- Commission de non-utilisation :** **0.30% de la différence le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen – périodicité identique aux intérêts**

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

↳ Article-2

Le Conseil Municipal, à la majorité moins 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

↳ Article-3

Le Conseil Municipal, à la majorité moins 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

3. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu de questions et communications diverses.

La séance est levée à 19h20